

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RÉGNY

L'an deux mille vingt-six, le sept septembre à vingt heures, le conseil municipal de Régny, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Benabdallah LAÏADI, Maire.

Nombre de conseillers

- En exercice	15
- Présents	12
- Absents	3
- Pouvoirs	3
- Votants	15
- Pour	15
- Contre	0
- Abstention	0

Convocation 02/09/2026

DCM 2026-78

PRÉSENTS : M. Benabdallah LAÏADI, Maire.

Mesdames et Messieurs les adjoints : Mme Fabienne MONTEL, M. Régis DUNOYER, M. André ROYER.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Mme Sabrina LOUAHDI, M. Didier VILAPLANA, M. Gaël BRIDE, Mme Céline CHANAL, Mme Monique ZAFRILLA, M. Antoine GIANINA, Mme Charlotte N'MIASS, M. Sylvain GAINETDINOFF.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Manuella ANDRÉ, Mme Vanessa VERNAY, M. Philippe PLASSE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme Manuella ANDRÉ donne pouvoir à Mme Fabienne MONTEL, Mme Vanessa VERNAY donne pouvoir à Mme Sabrina LOUAHDI, M. Philippe PLASSE donne pouvoir à M. Benabdallah LAÏADI.

Secrétaire élue pour la séance : Mme Céline CHANAL.

OBJET : Rapport Annuel du Délégataire (RAD) sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif – année 2025 – Ets VEOLIA

Le service de l'assainissement collectif de la commune de Régny a été délégué à VEOLIA dans le cadre d'un contrat d'affermage, pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2027.

Le rapport annuel 2025 du Délégataire « VEOLIA », présentant les données pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, nous a été communiqué comme chaque année et doit faire l'objet d'une communication en Conseil Municipal.

L'objectif est de rendre compte de l'activité du service et de donner toute la transparence aux usagers sur son fonctionnement.

Monsieur Sylvain GAINETDINOFF présente le rapport.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé et présentation du rapport, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

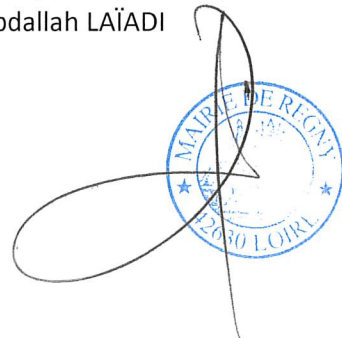
- **PREND ACTE** des informations présentées dans ce rapport,
- **PRÉCISE** que ce dossier est mis à disposition du public.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme.

Le secrétaire de séance,
Céline CHANAL



Le Maire,
Benabdallah LAÏADI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201816-20260907-20260907DCM78-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2026

Publication : 17/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

BL